



AEF Dépêche n°554778 - Paris, le 26/01/2017 17:46:00

- Enseignement supérieur -

- 83.167.35.245 - www.aef.info

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF.

Culture : l'Andea réclame des états généraux des écoles d'art nationales et territoriales ainsi qu'un plan de relance

Par Sarah Piovezan



Après s'être déjà insurgée, fin décembre 2016, d'un projet de décret du ministère de la Culture qui réévalue le statut des professeurs des écoles nationales d'art sans s'intéresser au sort des enseignants des écoles territoriales (plus nombreuses et d'un statut différent), l'Andéa (Association nationale des

écoles supérieures d'art) réclame, le 25 janvier 2017, la suspension de ce projet de décret et la convocation d'états généraux avec "toutes les parties prenantes du réseau des 45 écoles". "Nous demandons que les conséquences pédagogiques et économiques soient précisément évaluées et prises en compte dans toute réforme des statuts des enseignants et qu'un plan de relance des écoles d'art permette d'envisager un alignement des statuts", écrit l'Andéa, qui redoute une "liquidation programmée de nombreux établissements", dont certains sont déjà en grande difficulté financière.

L'Andéa poursuit et amplifie sa mobilisation en faveur d'une réévaluation du statut des enseignants des écoles d'art territoriales, c'est-à-dire les 35 écoles qui n'ont pas le statut d'EPA comme les 10 écoles nationales (1) : ce sont en effet des EPCC, financés à 75 % par les villes et les métropoles, et leurs personnels relèvent de la fonction publique territoriale. "Bien que conduisant aux mêmes diplômes nationaux, l'enseignement proposé par ces deux types d'établissements y est dispensé par des enseignants ayant deux statuts distincts, avec des écarts de temps de travail, de salaire et d'évolution de carrière importants et largement défavorables aux professeurs des écoles territoriales", explique l'Andéa. "Le statut de ces derniers est en outre incompatible avec le fait que le diplôme délivré confère le grade de master - ce qui a été identifié à plusieurs reprises comme une anomalie par le Cneser et le HCERES."

DES ÉCOLES D'ART À DEUX VITESSES

Le 19 décembre, l'Andea avait déjà fait savoir qu'elle s'opposait au projet de décret qui venait de lui être présenté par le ministère de la Culture, "visant à faire encore évoluer le statut des enseignants des écoles nationales, avec une actualisation des grilles indiciaires s'inspirant de celle du corps de l'Inspection de la création et un temps de service annualisé qui pourrait être de 384 heures", cette revalorisation pouvant être ensuite "complétée par un alignement sur le statut des professeurs des écoles nationales d'architecture, comme le demandent certains enseignants des écoles nationales d'art".

Cependant, dénonçait l'Andea, "aucune proposition n'a été faite pour les enseignants de la fonction publique territoriale". "Si une telle évolution statutaire était entérinée, ce serait ainsi la deuxième puis la troisième fois que le statut des professeurs nationaux serait réévalué sans que celui des territoriaux ne soit pris en considération. Ce dernier resterait encore une fois inchangé, calibré sur la grille de professeur certifié du secondaire, avec un temps de service non annualisable de 16 heures hebdomadaires (soit 512 heures annuelles)."

DES ÉTATS GÉNÉRAUX ET UN PLAN DE RELANCE

Le 25 janvier, l'association donne à nouveau de la voix, cette fois pour demander que le projet de décret de revalorisation des professeurs des écoles nationales soit "suspendu" et "conditionné à des états généraux convoquant toutes les parties prenantes du réseau des 45 écoles supérieures d'art". "Nous demandons que les conséquences pédagogiques et économiques soient précisément évaluées et prises en compte dans toute réforme des statuts des enseignants et qu'un plan de relance des écoles d'art permette d'envisager un alignement des statuts. Nous demandons que l'État finance la réforme du statut des professeurs des écoles territoriales car cette réforme est l'autre face de la réforme qu'il a imposée, celle de l'autonomie des établissements et du LMD. Nous demandons que l'État garantisse la soutenabilité économique des EPCC."

(1) Le studio Le Fresnoy est comptabilisé à part car il n'est ni une école territoriale, ni une école nationale stricto sensu, et n'emploie pas d'enseignants fonctionnaires.